

FORMATION AU DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

Le diplôme d'instructeur Fédéral de karaté s'obtient uniquement en contrôle continu des connaissances. Il permet un enseignement bénévole dans les clubs en pleine responsabilité.

Dates de la formation pour la saison 2011/2012 :

Week end du 11,12 et 13 Novembre 2011
& semaine du 13 au 18 Février 2012

Horaires de formation :

09H00-13H00 et 14H00-18H00

Conditions d'accès :

- Avoir 18 ans
- Posséder la licence FFKDA de la saison en cours
- Etre 1^{er} dan à l'entrée en formation
- Posséder un brevet de secourisme (AFPS ou PSC1)

Tarifs :

- ✓ formation seule: **250** euros
- ✓ formation +repas (9X10€) : **340** euros

Cette saison, la formation DIF sera limitée à 20 stagiaires, avec priorité aux personnes souhaitant poursuivre avec la formation au CQP APAM.

Inscrivez-vous rapidement.

Date limite de réception des dossiers le 22 octobre 2011

*Renseignements auprès de Martine CIAIS, responsable régionale des formations :
06.24.02.95.88 ou au secrétariat de la Ligue*

FICHE D'INSCRIPTION
DIPLOME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

A RETOURNER AU SIEGE DE LA LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON

<p>NOM :</p> <p>PRENOM : SEXE : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/></p> <p>Numéro de licence FFKDA:.....</p> <p>Date et lieu de naissance : __ / __ / __ __ à :.....</p> <p>ADRESSE :</p> <p>.....</p> <p>Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Mobile : __ / __ / __ / __ / __</p> <p>Mail : _____@_____</p>	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">PHOTO</div>
--	---

- Fiche d'inscription dûment complétée, avec photo d'identité.
 - Photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille
 - Chèque de 250 € ou 340 € (avec repas) à l'ordre de la Ligue Languedoc Roussillon
 - Certificat médical de non contre indication à la **pratique du sport et à l'enseignement du karaté & D.A**, datant de moins de 3 mois.
 - L'attestation de l'obtention de la ceinture noire 1^{er} Dan de Karaté & D.A
 - Photocopie de l'AFPS ou PSC1
 - Photocopie de la licence de la saison en cours
 - Photocopie des diplômes sportifs, d'état ou fédéraux obtenus